

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
6 AVRIL 2023

DATE de PUBLICATION
14 AVRIL 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 35

L'an deux mille vingt-trois,

le 11 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BRÉGER, - Mme Muriel CLÉRY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDÉT, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Christine LE CADRE

M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à M. Eric ROZE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Isabelle SIRLIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°43-2023 – FINANCES – CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET
L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que depuis la création de l'Office de Tourisme Communautaire, la Communauté de Communes participe à son financement sous la forme d'une subvention d'exploitation et ce afin de mener à bien les missions qui lui incombent. Cette subvention s'ajoute au produit de la Taxe de Séjour qui est obligatoirement reversée en totalité à l'Office de Tourisme.

Il est rappelé que, par délibération n°136-2022 du 13 décembre 2022, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer une convention de financement 2023 permettant le versement à l'Office du Tourisme Communautaire d'un premier acompte de 25 % du montant de la subvention allouée en 2022, soit 71 849 €.

Le Président propose de fixer le montant de la subvention versée à l'Office de Tourisme pour l'année 2023 à 300 000 €, répartie comme suit :

- 248 804 € pour son fonctionnement,
- 5 500 € afin de permettre la constitution d'une provision pour l'entretien de ses bâtiments,
- 45 696 € dans le cadre de la convention de mise à disposition du bâtiment de l'Office de tourisme de Damgan.

Il convient également de régulariser l'opération par la signature d'un avenant à la convention.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 056-200027027-20230411-DELIB_43_2023-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention versée à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2023 à 300 000 €, comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/2023

Le Président,

